



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ID : 988-200013092-20240126-10_2024-DE

Nouvelle-Calédonie
Province Sud

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 16 janvier 2024

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. David CARNICELLI, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Richard OLLIVIER, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Valérie TRAHAN a donné procuration à M. Pascal VITTORI

Mme Valentine TOFILI a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à M. Henri POIROI

Absents excusés : Mme Sandrine LODS.

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 19

Délibération n° 5/2024

Objet : Autorisation de signature avenant marché vidéo protection

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 Juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 Décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire ;
- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- **Vu** le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;
- **Vu** la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics ;
- **Vu** la délibération n° 19-2021 du 24 mars 2021 portant réglementation de la commande publique de la commune de Boulouparis ;
- **Vu** la délibération n° 92-2021 du 19 novembre 2021 relative au lancement de la procédure d'appel d'offres relative à la mise en place de la vidéoprotection ;
- **Vu** la délibération n° 39/2023 du 7 juillet 2023 relative à la modification de l'AP 3 « Vidéoprotection » ;

Exposé des motifs :



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 988-200013092-20240126-10_2024-DE

Province Sud

Considérant la volonté de l'équipe municipale de renforcer les actions de sécurité quotidienne, la commune de Boulouparis a porté, en collaboration avec la Gendarmerie Nationale et la province Sud, un projet de déploiement de vidéoprotection via un marché public. À ce titre, il est nécessaire de prendre un avenant à ce marché pour acter une augmentation des coûts de l'ordre de 1,86% induits par des travaux supplémentaires de VRD.

Afin d'anticiper la signature d'éventuels autres avenants, il est proposé une délibération cadre.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

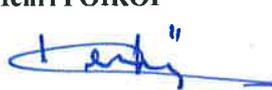
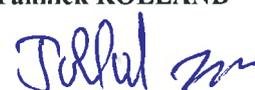
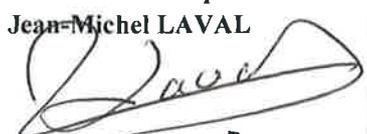
D'habiliter le maire à signer les avenants au marché de déploiement de la vidéo protection avec l'entreprise retenue par la commission d'attribution d'appel d'offres, dans la limite de 20% de majoration du montant du marché initial, hors options, fixé à la somme de trente-cinq-millions quatre cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-onze (35 460 491) francs CFP TTC, hors revalorisations éventuelles.

Article 2 :

La dépense est imputable au budget communal de l'exercice 2024 - chapitre 21 : immobilisations corporelles.

Article 3 :

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire Pascal VITTORI 	1^{er} adjoint Karlheinz CREUGNET 	2^{ème} adjointe Valérie TRAHAN	4^{ème} adjointe Valentine TOFILI
5^{ème} adjoint Henri POIROI 	6^{ème} adjointe Josiane LECHANTEUR 	Conseillère municipale Fabienne SANTACROCE 	Conseiller municipal Yannick ROLLAND 
Conseillère municipale Brigitte CLARISSE 	Conseiller municipal David CARNICELLI 	Conseillère municipale Marielle AUVRAY	Conseiller municipal Jean-Michel LAVAL 



COMMUNE DE
Boulouparis

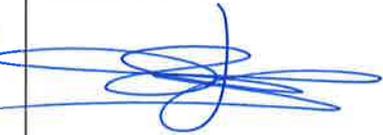
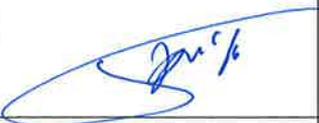
Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ID : 988-200013092-20240126-10_2024-DE

Nouvelle-Calédonie
Province Sud

<p><i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER</p> 
<p><i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET</p>	<p><i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS</p>
<p><i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM</p>	<p><i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN</p>	
<p>Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/..../.....</p> <p><i>Le maire</i> Pascal VITTORI</p> 			

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 988-200013092-20240126-10_2024-DE